Dépôts sauvages

Il est fermement rappelé qu'il est strictement interdit de déposer des ordures ou des matériaux, quels qu'ils soient, hors déchetteries. L'Office Français de la Biodiversité compétent en matière de police de l'environnement, est particulièrement vigilant en la matière.

Salon de coiffure

Le salon de coiffure, route de La Souterraine, a rouvert ses portes le jeudi 23 mars. Il est désormais tenu par Axelle Chaussebourg, artisane expérimentée qui a souhaité se rapprocher de sa famille. Nous lui souhaitons pleine réussite. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h, le samedi uniquement sur rdv. Tél 05 55 99 46 20. Nous souhaitons bonne retraite à Geneviève Baraton qui occupait le salon précédemment.

Mise en page / textes : Mairie de Fursac - Impression : JPM Editions - Réalisé sur papier issu de forêts durablement gérées - NE PAS JETER SUR LE VOIE PUBLIQUE

FURSAC

Les Échos de Fursac N° 16

Boucherie : les travaux avancent

Malgré plusieurs soucis inhérents à la transformation d'un bâtiment ancien, les travaux se poursuivent dans la future boucherie, au pied de l'église Saint-Etienne. L'ouverture pourrait avoir lieu en juin.

École : la classe sauvée… pour cette année

Après l'annonce de la fermeture d'une classe à la rentrée 2023-2024, la réponse des parents, des syndicats d'enseignants et des élus ne s'est pas fait attendre. Leur mobilisation conjointe a contraint l'Inspecteur d'académie à faire machine arrière. La classe est donc sauvée… pour cette fois. Sans aucun doute, l'État reviendra à la charge l'année prochaine. L'Éducation n'est pas une variable budgétaire servant à équilibrer les budgets.
Le projet de végétalisation est toujours à l'étude. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) apporte son expertise afin de rendre la cour de récréation plus agréable.

Zone d'activités

Furmeca s'agrandit. Dans le cadre de son développement, Furmeca va doubler la surface de ses bâtiments. Les travaux doivent débuter dans les prochaines semaines. Cette extension permettra à terme l'embauche de plusieurs nouveaux salariés.

Sécurisation du bourg

Après l'essai non concluant des quilles encadrant les places de parking, la municipalité va tenter une nouvelle réponse pour sécuriser la traversée du bourg. Ainsi, une zone 30 sera instituée entre les deux ronds-points et une surépaisseur en résine posée au sol de chaque coté de celle-ci afin de contraindre à la diminution de la vitesse.

Traversée de Paulhac

À Paulhac, là aussi, la vitesse est trop importante dans la traversée du bourg. Une nouvelle signalisation verticale a été testée ces derniers mois, donnant pour partie satisfaction. Des aménagements complémentaires, avec la pose éventuelle de radars pédagogiques, sont envisagés.
À Paulhac, comme à Fursac, le respect du code de la route est la clef de la sécurité.

Spanc : les contrôles périodiques vont reprendre ce printemps

La loi l'exige, les contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif doivent être contrôlés périodiquement. Ces contrôles réalisés par Impact Conseil reprendront ce printemps. Les usagers seront évidemment informés au préalable.